

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS**

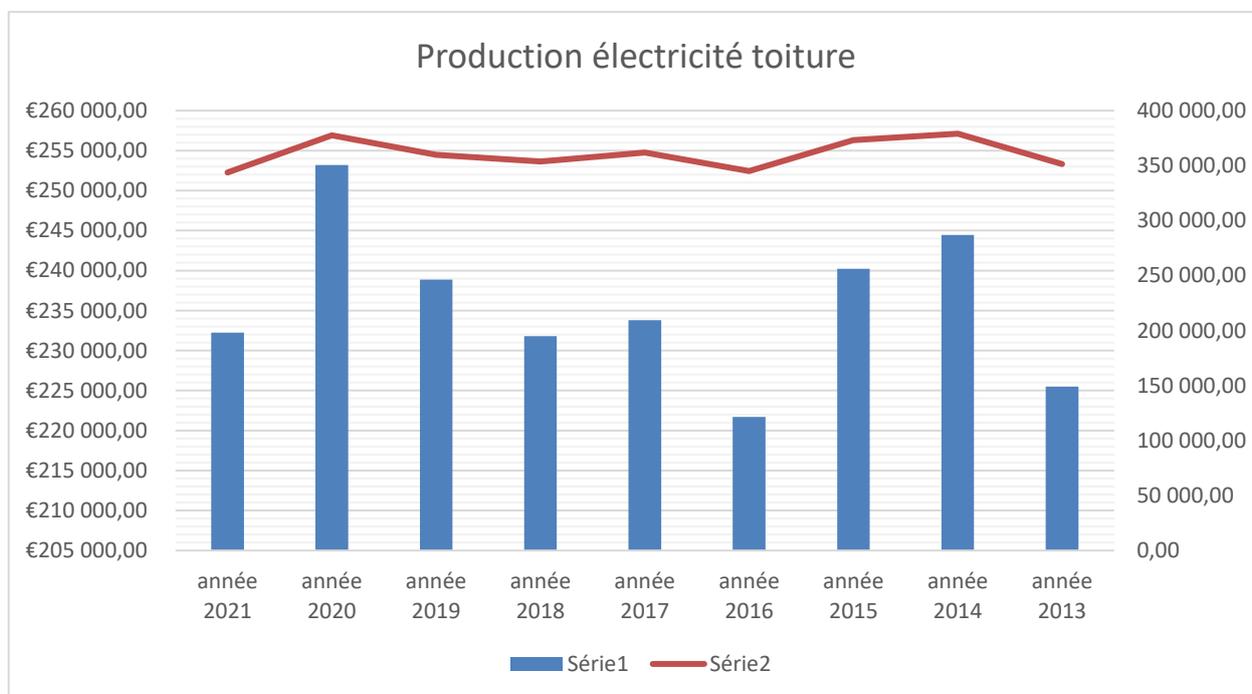
Rue des Ebaulais  
71800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS  
Tel : 03 85 25 86 47 / E-mail : [contact@ccsemur.fr](mailto:contact@ccsemur.fr)

## COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET « SPIC ENERGIE RENOUVELABLE » 2021 : NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

*Note rédigée en application de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Le budget annexe « SPIC – énergie renouvelable » est constitué des opérations liées à la toiture photovoltaïque installée sur le foirail de Saint-Christophe-en-Brionnais. Ce budget n'est pas soumis à la TVA et ne comprend pas de personnel. Pour mémoire, la toiture photovoltaïque, mise en service depuis 2010, représente une surface de 6 330 m<sup>2</sup> de panneaux solaires, pour une puissance totale de 406 kWc.

En 2021, la production d'électricité a été très moyenne (343 737 KWh, soit la plus mauvaise année de production depuis 2013). Le déficit de soleil pendant les 2 mois d'été a fortement impacté la production, générant une recette de revente de 232 247,90 € seulement (contre 253 185 € en 2020).



Suite à un sinistre sur l'installation électrique, la Communauté de communes a reçu un remboursement de 2 833,21 € de la part de l'assureur. Le faible niveau des recettes a donc nécessité la réalisation d'une subvention d'équilibre de 27 000 € et une reprise d'une partie de la provision constituée en 2020 (5 500 € sur les 20 000 €). Les charges d'entretien sont en baisse par rapport à

2020 : 20 777,22 € (contre 24 439 € en 2020, année d'une maintenance quinquennale). L'ensemble des charges générales s'élève à 36 38,77 €.

3 emprunts sont rattachés à ce budget annexe :

<b>Emprunt 1 Banque Populaire</b>	1 500 000 € / taux fixe 3%. Fin en novembre 2034
<b>Emprunt 2 Banque Populaire</b>	1 250 000 € / taux fixe 3%. Fin en avril 2035
<b>Emprunt CEpBFC renégocié</b>	1 148 684,80 € / taux fixe 1,45%. Fin en octobre 2038

En 2020, le remboursement des intérêts de ces 3 emprunts s'est monté à 72 167,94 €. A noter que le recours à la ligne de trésorerie a été limité du fait de la recette de la revente 2020, qui a permis de disposer d'une trésorerie jusqu'aux échéances de mars 2021.

Fin 2021, le montant de l'endettement en capital sur ce budget est de 2 821 613,23 € (contre 2 981 449,73 € fin 2020).

Les perspectives budgétaires 2021 s'annonçaient très incertaines au regard de l'amendement adopté dans le Projet de Loi de Finances 2021, prévoyant une baisse unilatérale du prix de rachat de l'électricité photovoltaïque produite par les installations d'une puissance supérieure à 250 kWc. Afin d'en réduire les impacts financiers, potentiellement insupportables pour la Communauté de communes, des démarches avaient été entreprises auprès des Ministres de l'Énergie et du Budget. En novembre 2021, la Direction générale de l'énergie et du climat a confirmé à la Communauté de communes que les conditions tarifaires en vigueur conclues en 2010 resteraient inchangées.

**Les perspectives budgétaires pour l'exercice 2022 s'annoncent donc plus sereines.**